

Vol. 35, n° 1

Perles en hommage à Laurent Carrière

Camille Aubin, Barry Gamache et
Caroline Jonnaert*

Il n'existe guère de texte, si ennuyeux soit-il, qui ne contienne une perle susceptible de faire rire.

Didier Nordon, *Des cailloux dans les choses sûres*, Paris, Belin, 1997

Un numéro des *Cahiers de propriété intellectuelle*¹ en hommage à Laurent Carrière² ne pouvait se faire sans que ses collègues du cabinet ROBIC³ y mettent leur grain de sel. Quel meilleur moyen de rendre hommage à cet homme de lettres que de mettre en valeur sa prose⁴ ? Nous nous sommes donc lancés dans la lecture d'œuvres de notre collègue pour vous en partager quelques extraits.

Ceux qui connaissent notre cher Laurent savent que les difficultés auxquelles nous ferions face dans la préparation de ces *Perles* ne seraient pas de trouver des citations d'articles de Laurent

© CPI, 2023.

* Avocats, associés de ROBIC, S.E.N.C.R.L., un cabinet multidisciplinaire d'avocats et d'agents de brevets et de marques de commerce. Les auteurs tiennent à remercier Camille Laliberté pour son aide à la recherche.

[Note : cet article a été soumis à une évaluation à double anonymat.]

1. Les « *Cahiers* ».
2. M^e Carrière, Laurent ou LC, comme nous le connaissons.
3. Le principal intéressé sera heureux de lire la précision suivante ; elle aussi devenue incontournable des articles et des présentations de Laurent Carrière : ROBIC, S.E.N.C.R.L., un cabinet multidisciplinaire d'avocats et d'agents de brevets et de marques de commerce.
4. Au passage et en guise de clin d'œil amical à notre cher collègue, cet article sera également l'occasion d'abuser allègrement des notes de bas de page.

à la hauteur de son humour et de son intelligence. Ils savent que les difficultés seraient plutôt de deux ordres.

La première : procéder à la lecture d'un ouvrage considérable, Laurent ayant une plume prolifique. Seulement au cours de son mandat à titre de rédacteur en chef des *Cahiers*, Laurent Carrière a notamment⁵ :

- Chapeauté 734 articles, comptes rendus et capsules pour la revue ;
- Rédigé 22 articles et comptes rendus pour les *Cahiers*⁶ ;
- Été cité dans 55 décisions judiciaires et 3 décisions de tribunaux administratifs ;
- Reçu plus de 18 nominations, distinctions et reconnaissances soulignant l'excellence de son travail en tant qu'avocat et auteur ;
- Donné 97 formations et conférences.

5. Amateur de statistiques, Laurent partage régulièrement quelques chiffres en lien avec les *Cahiers* ou plus largement, la propriété intellectuelle. Nous nous sommes donc prêtés au jeu (sans prétention) et avons recensé quelques données (non exhaustives) qui illustrent (en partie) l'ampleur de son implication.

En rédigeant cette note, nous nous frappons à une difficulté additionnelle et imprévue que Laurent a probablement, pour sa part, rencontrée de nombreuses fois : l'impossibilité de faire une note de bas de page dans une note de bas de page. Nous recourons donc à une autre stratégie : la très longue note de bas de page.

Voyez-vous, nous tenions à vous donner un exemple de statistiques de Laurent. C'est grâce à lui qu'on apprendra notamment que ROBIC détenait, en 2008, la plus longue marque au registre de l'Office de la propriété intellectuelle et que cette demande « visait d'abord à tester Raymond, le système de dépôt du cabinet, vérifier son interface avec le système de dépôt en ligne du Bureau des marques de commerce et les dépôts en ligne eux-mêmes. Il visait aussi à s'assurer que le Bureau des marques ne limiterait pas à un nombre maximal de caractères une marque ; c'était le cas en vertu de la *Loi sur la concurrence déloyale, 1932*, dont l'alinéa 26(1)a limitait une marque enregistrable à "trente lettres et/ou chiffres répartis dans au plus quatre groupes". Que sa publication ait fait râler la concurrence était un extra... », Laurent CARRIÈRE, « Brevets, marques et autres propriétés intellectuelles : réflexion volontairement incomplète sur l'évolution de la pratique canadienne en statistiques et notes de bas de page », (2008) 20:3 *Cahiers de propriété intellectuelle* 633, 659 et 660.

6. « Ce qui ne rend pas toujours facile l'évaluation à double anonymat... surtout lorsque l'article prend la forme inusitée d'un *vade mecum* », Laurent CARRIÈRE, « Présentation », (2018) 30:1 *Cahiers de propriété intellectuelle* VII, VIII.

Vous imaginez donc notre soulagement (ou désespoir) d'opérer dans un environnement « paperless » pour faire la lecture de ces œuvres, en préparation des présentes *Perles*⁷.

La deuxième : procéder à l'insu de Laurent, et ce, tout au long de l'opération. Nous avons redoublé d'efforts pour garder l'opération secrète. Avons-nous réussi ? Nous ne le saurons peut-être jamais...

Cela étant, vos trois espions vous partagent ici leurs trouvailles. Car si les collègues de Laurent ont (régulièrement) été sollicités par celui-ci pour les *Cahiers*⁸, cette responsabilité vient avec un grand privilège... celui d'avoir accès à la caverne d'Ali Baba : le dossier de Laurent compilant tous les numéros des *Cahiers* parus au cours de sa présidence. Avec un numéro de dossier et la touche « Retour » en guise de « Sésame, ouvre-toi », nous avons pu accéder aux joyaux de ses archives pour vous en partager les plus brillants.

Le premier nous amène en mai 1998⁹, lorsque Laurent reprend le flambeau et devient rédacteur en chef des *Cahiers*. Dans ce premier numéro, on voit à la fois une occasion touchante pour le dauphin de remercier son prédécesseur, Ghislain Roussel, et de référer à lui-même à la troisième personne¹⁰ :

-
7. Notre amour des statistiques ne nous a toutefois pas mené à comptabiliser le nombre d'arbres sauvés dans le cadre de cet exercice.
 8. Camille Aubin, Catherine Bergeron, Vincent Bergeron, Séverine Biderman, Geneviève Bordeleau, Laurence Bourget-Merle, Virginie Brien Gagnon, Marie-Ève Côté, Christian Danis, Maude Delagrave, Élodie Dion, David Enciso, Céline François, Barry Gamache, Martin Gauthier, Louis-Pierre Gravelle, François M. Grenier, Nathalie Jodoin, Caroline Jonnaert, Jean-François Journault, Panagiota Koutsogiannis, Christel Lacarrière, Simon Lamarche, Serge Lapointe, Stéphane Larochelle, Julie Larouche, Jeremy Lawson, Diane Leduc Campbell, Stéphanie Malo, Frances Maxant, Adam Mizera, Gabrielle Moisan, Jason Moscovici, Pierre-Emmanuel Moyse, Jean-François Nadon, Garabed Nahabedian, Marcel Naud, Caroline G. Ouellette, François Painchaud, Cara Parisien, Frédérick Pinto, Hugues G. Richard, Jean-Sébastien Rodriguez-Paquette, Nicolas Sapp, Patrick Sartore, Bob H. Sotiriadis, Stella Syrianos, Catherine Thall Dubé, Charlotte Urman, Zhen Wong, pour ne nommer que ceux-ci...
 9. En rafale, l'année 1998 coïncide avec le 50^e anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, la remise du prix Polar international de la musique par l'Académie royale de musique de Suède à Ray Charles et l'adhésion du Canada à la *Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion*. Cette année-là, Jean-Luc Brassard est aussi porte-drapeau du Canada à l'inauguration des Jeux olympiques de Nagano.
 10. Habitude que, nous vous rassurons, Laurent n'étend pas au-delà de ses présentations.

À la rédaction, Ghislain Roussel a mis à exécution une décision trop longtemps différée et a passé la main à M^e Laurent Carrière à titre de rédacteur en chef. Le dévouement et l'abnégation de Ghislain Roussel au cours de ces années dépassent l'imagination et c'est pourquoi, le plus simplement du monde et sans phrases creuses, il convient de le remercier : merci Ghislain !¹¹

Ces remerciements pourraient aisément être répétés dans ces *Mélanges*, cette fois en les adressant à Laurent, dont le mandat de rédacteur en chef a pris fin en janvier 2018¹².

Ce numéro spécial¹³ nous permet de souligner la contribution de ce juriste d'exception, et de le remercier chaleureusement. À cette occasion, nous vous présentons le perlier¹⁴ suivant qui témoigne non seulement de l'implication de notre cher collègue dans le milieu de la propriété intellectuelle¹⁵, mais également de sa finesse d'esprit et de son humour subtil (ou pas, selon les circonstances...).

-
11. Laurent CARRIÈRE, « Présentation », (1998) 10:3 *Cahiers de propriété intellectuelle*.
 12. En 2018, le Canada légalise le cannabis et adhère à l'*Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et des modèles industriels*. L'année 2018 marque également la tenue de la 45^e édition du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême.
 13. Qui n'a sans doute pas donné autant de maux de tête au comité de rédaction que pour d'autres numéros...
« C'est toujours avec une certaine appréhension que le comité de rédaction soumet à son conseil d'administration un projet spécial visant la production d'un numéro à thème. Y aura-t-il de l'intérêt ? Le sujet n'est-il pas éculé ? D'autres n'en ont-ils pas traité *ad nauseam* ? Qui va vouloir se mouiller ? Aurons-nous les textes à temps pour la rentrée ? », Laurent CARRIÈRE, « Présentation », (1998) 11:1 *Cahiers de propriété intellectuelle*.
 14. Le lecteur assidu des présentations des *Cahiers* aura remarqué qu'il s'agissait là d'une occasion pour Laurent Carrière de partager ses « perliers » qui lui ont d'ailleurs « valu quelques échanges rieurs sur la profession, le maintien d'une certaine rectitude "politique", une angoisse réelle quoique passagère d'être [soi]-même un générateur de matière à ostréiculture, et quelques illustrations » ; L. CARRIÈRE, préc., note 6, XIII.
 15. Les curieux seront ravis de découvrir les premiers pas de Laurent Carrière dans l'univers de la propriété intellectuelle dans l'article « Brevets, marques et autres propriétés intellectuelles : réflexion volontairement incomplète sur l'évolution de la pratique canadienne en statistiques et notes de bas de page ». On y apprend que, alors étudiant, sa connaissance du milieu était « limitée » et plutôt « littéraire », et que ce fut le côté « raisonnable et stable » de l'activité législative et jurisprudentielle de la propriété intellectuelle qui le convainquit de cette pratique... Voir L. CARRIÈRE, préc., note 5, 634.

Des perles « à s'en faire des colliers »¹⁶

On constate, à la lecture chronologique de ses présentations des *Cahiers*, que Laurent prend ses aises au fil du temps.

En 1998, ses introductions sont sobres, se limitant à décrire en une phrase ou deux les différents articles de l'édition. La fantaisie et sa relation intime avec les notes de bas de page commencent en mai 2001. Par la suite, ces notes deviennent sa signature (et le refuge de blagues trop douteuses pour être reproduites en plein texte...) :

Laurent Carrière

Rédacteur en chef*

** J'aurais bien écrit dictateur en chef ou rédacteur en cheuffe ou autres variations qui font parfois sourire mais il paraît que cela ne fait pas assez digne, d'où l'expédient de la note de bas de page.*¹⁷

Ou l'occasion de faire passer quelques messages...

Suite à des problèmes de communications, la relecture des épreuves par les auteurs n'a pu être intégrée dans le dernier numéro des *CPI*, d'où la survie de quelques coquilles dont témoigne, entre autres, le *corrigendum*. Glissons sur un événement que l'on espère isolé. Le rédacteur en chef se reprend donc avec des notes infrapaginales plus longues que le texte, juste pour embêter – mais si peu – le typographe ! Pour montrer qu'il est quand même de bonne humeur, il glisse au perlier l'interception dans le présent numéro d'une juriste Prudence [Petitpas mène l'enquête eût dit le dessinateur Maurice Maréchal] et de sa jurisprudence ! [...].¹⁸

Ou encore, une façon subtile de solliciter des contributions :

À la demande du relecteur, pour ceux qui ne fraient pas trop avec le monde des technonologies¹⁹ de l'information et des

16. Laurent CARRIÈRE, « Présentation », (2011) 23:2 *Cahiers de propriété intellectuelle* 647, 650.

17. Laurent CARRIÈRE, « Présentation », (2002) 15:1 *Cahiers de propriété intellectuelle* 9, 11.

18. Laurent CARRIÈRE, « Présentation », (2003) 15:2 *Cahiers de propriété intellectuelle* 385, 387.

19. Le terme « technonologie » doit ici être considéré comme un néologisme : il s'agit d'une orthographe volontaire de l'auteur original, et non d'une erreur.

communications (TIC), je précise qu'un « œuf de Pâques » (ou *Easter egg* ou *EE*) est, en informatique ou en jeu vidéo, une fonction cachée au sein d'un programme : « they don't enhance the game, they are just there for fun ». L'unité familiale de recherche en divertissement audiovisuel interactif du rédacteur en chef des *CPI*, quelques heures après la sortie du jeu *Grand Theft Auto V* (GTA5), en était rendue à quinze, excluant les références et clins d'œil. Quel beau sujet d'article : des volontaires ?²⁰

C'est aussi à travers les notes infrapaginales que l'ombre du premier perlier de Laurent Carrière se fait voir :

Laurent Carrière*

Rédacteur en chef

** Qui en profite d'ailleurs pour noter, en vrac, que le 14 juin 2001, la Cour suprême a accepté d'entendre le pourvoi dans l'affaire de l'oncosouris de Harvard (précédemment commentée dans ces pages) et que le 12 juillet 2001, la Loi modifiant la Loi sur les brevets est entrée en vigueur (TR/2001-83 du 1^{er} août 2001) de façon à respecter les décisions rendues par l'OMC (également discutées dans ces pages) relativement à la non-conformité de certaines dispositions de la loi canadienne. De plus, que dans son perlier, à l'occasion de ce numéro, la correction des tapuscrits a révélé un « contre-revenant » fantomatique pour, sans doute, « contrevenant », un « la plante » (verte, peut-être ?) pour, sans doute, « l'appelante », un discret « au paravent » pour, on le présume, « auparavant » et un « d'instinctif » pour une version très animale de « descriptif ». Splendeurs et misères du traitement de texte et de la correction automatique...²¹*

Laurent Carrière*

Rédacteur en chef

** Qui profite de l'occasion pour offrir à tous, tant en son nom personnel qu'en celui des membres du comité de rédaction, ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Cela n'empêche pas de faire part des perles trouvées dans la révision d'épreuves*

20. Laurent CARRIÈRE, « Présentation », (2013) 25:3 *Cahiers de propriété intellectuelle* 851, 854.

21. Laurent CARRIÈRE, « Présentation », (2001) 14:1 *Cahiers de propriété intellectuelle*.

de ce numéro. L'auretografe a encore fait des siennes ! Ont été ainsi relevés – et corrigés – un « par qu'on sait quand » pour « par conséquent », un « le conte carré » pour « contrecarrer » et un « en toute révérence » pour « en toute déférence ». On se croirait presque dans *Les perles de Thémis ou les joyaux de l'humour involontaire* (Cowansville, Blais, 1990), jadis commis par Jean-Louis Baudouin et Pascal Élie ! Par contre, « l'échan-gisme musical » suggéré par un relecteur n'a pas remplacé un « échange musical ».²²

Bonne lecture !*

* Ah oui, pour le perlier de cette livraison, nous avons eu droit à un « Couya timed » vraisemblablement pour un Quia timet !²³

Le perlier devient ensuite immanquable pour le plus grand bonheur des lecteurs des *Cahiers*.

Mais la plume de Laurent ne se démarque pas uniquement par ces revues iconiques. Les citations qui ponctuent ses textes sont également un trait distinctif de notre collègue.

Les citations citées par Laurent que nous citons à notre tour²⁴

Véritable trait d'union entre ses connaissances culturelles et juridiques, les citations de Laurent ne manquent jamais de pertinence.

Ainsi, en lien avec un article sur la revendication de couleur comme caractéristique d'une marque au Canada²⁵, il citera Francis Bacon :

For all Colours will agree in the dark. [Dans le noir toutes les couleurs s'accordent.]²⁶

22. Laurent CARRIÈRE, « Présentation », (2002) 14:2 *Cahiers de propriété intellectuelle*.

23. Laurent CARRIÈRE, « Présentation », (2002) 14:3 *Cahiers de propriété intellectuelle* 731, 733.

24. « C'est le travail des poètes d'avoir assez d'idées pour fournir une citation à toutes circonstances », John WYNDHAM, *The Kraken Wakes*, Londres, Penguin Books, 1953.

25. Laurent CARRIÈRE, « La couleur des marques : survol et réflexions sur certains aspects techniques de la revendication de couleur comme caractéristique d'une marque au Canada », (2018) 30:2 *Cahiers de propriété intellectuelle* 397, 399.

26. Francis BACON, *Essays and Counsels, Civil and Moral* (1597), Londres, Thomas Palmer, 1664, p. 16.

Ou le film *Petit tailleur* dans le cadre d'un texte sur la propriété intellectuelle et la mode²⁷ :

« L'année prochaine, je travaillerai dans la haute couture » dit Arthur à Marie-Julie.²⁸

Ce même article²⁹ permet aussi à Laurent Carrière de laisser libre cours à son esprit créatif et lui donne l'occasion de décliner un échantillonnage représentatif (mais certainement pas exhaustif) de ses connaissances littéraires, artistiques et culturelles :

J'aurais voulu amorcer cette présentation de façon multimédia.

Par exemple, un extrait musical de

- *Fashion*, le hit de David Bowie (« Scary Monsters (and Super Creeps) », 1980) ou encore ;
- *Les talons hauts* de Robert Charlebois (« J'taime comme un fou », 1983) ou, pourquoi, pas ;
- *À la droite de Dior* d'Alain Chamfort (« Une vie Saint Laurent », 2010).

Je vous rassure : c'est sans difficulté que j'ai résisté à un

- *Addidas* de Run-DMC (« Raising Hell », 1986) car il est bien tôt le matin pour du rap ! ou au ;
- *Fashion* de Lady Gaga (« Confessions of a Shopaholic », 2009) car, en ce cas, c'est ma crédibilité/bon goût qui aurait pu en prendre un sérieux coup.

En guise d'introduction cinématographique, j'aurais pu procéder à un visionnement

- de *Prêt-à-porter*, le film de Richard Altman (1994) ou même ;

27. Laurent CARRIÈRE, « Identifier et protéger la propriété intellectuelle dans les vêtements et accessoires de mode au Canada », (2012) 24:1 *Cahiers de propriété intellectuelle* 19.

28. *Petit tailleur*, film paru le 6 octobre 2010, Louis Garrel (réalisateur) et Mathieu Bompont (producteur).

29. L. CARRIÈRE, préc., note 27.

- de *Le diable s'habille en Prada* de David Frankel (*The Devil Wears Prada*, 2006), ou, qui sait ;
- du *Petit tailleur*, le court métrage trop peu connu de Louis Garrel (2010) ou encore ;
- *Brave Little Tailor*, le court métrage d'animation (en Technicolor, s'il-vous-plaît) de Walt Disney (1938) réalisé par Bill Robert et mettant en vedette Mickey Mouse (mais même un p'tit 8 minutes et 21 secondes c'est malheureusement trop long dans le contexte de cette allocution) ;
- d'une sélection de bandes-annonces de films portant sur la mode et son milieu ;
- mais certainement pas de *Knock Off* (1998), ce navet du réalisateur hongkongais Tsui Hark mettant en vedette Jean Claude Van Damme dans le rôle d'un créateur de mode qui doit faire cause commune avec un agent de la C.I.A. pour combattre des terroristes.

Et, dans le domaine de la télévision, faire référence à

- *What Not To Wear* (version américaine sur TLC animé depuis 2003 par Stacy London et Clinton Kelly) ;
- *Say Yes to the Dress* (toujours sur TLC, immense plogue publicitaire depuis 2007 pour le magasin de robes de mariées new-yorkais Kleinfeld Bridal) ;
- *Ladette to Lady* (la série anglaise au nom évocateur sur ITV depuis 2005) ou encore ;
- aux défunts *The Fashionista Diaries* (ABC, 2007) et *Launch My Line* (Bravo, 2009-2010).

Sans compter les comedy drama *Ugly Betty* (2006-2010), *Sex in the City* (1998-2004) et *How to Make It in America* (2010-) ou même le sitcom *Veronica's Closet* (1997-2000).

J'aurais même osé vous lire quelques extraits

- du *Traité de la vie élégante* d'Honoré de Balzac (1830) ;

- du *Vaillant petit tailleur (Le)* [au choix, dans la version conte des frères Grimm (1812), conte illustré de Disney (Deux coq d'or, 1975), bédé de Mazan (Pierre Lavaud, dit) (Delcourt, 1976) ou roman d'Éric Chevillard (Minuit, 2004) ;
- de quelques doctes ouvrages sur la sociologie ou l'éthique de la mode, ou même, pourquoi pas ;
- du Manuel des normes de l'éco-socio-certification des vêtements et du textile (si, si, ça existe vraiment !) ;

avec pour fond un diaporama en fondu enchaîné de l'évolution de l'habillement depuis 1482.

J'aurais ainsi étalé un vaste semblant de culture emprunté sans vergogne du Web et démontré mon propos sur le caractère protéiforme de l'intérêt pour un « phénomène multifonctionnel » mais on m'a demandé de modérer mes transports et, sans écorner le budget du colloque, de m'en tenir à la protection des créations de mode au Canada. Ma présentation sera donc mono-média !³⁰

Pour Laurent, la révision d'un projet de loi devient l'occasion d'évoquer, d'une part, l'exploration spatiale grâce à la culture télévisuelle américaine des années 1960 et, d'autre part, la réalité politique canadienne, davantage terre à terre, des années Harper³¹ :

« Warning! Warning! Alien spacecraft approaching! »³²

« La *Loi sur les marques de commerce* est extrêmement technique et extrêmement *drab*. »³³

Cet article³⁴ qui prévoyait les grands bouleversements à venir, voire des turbulences dans le monde des marques de commerce, se termine par cet avertissement :

30. *Id.*, 21-23.

31. Laurent CARRIÈRE, « Le projet de loi C-31 et ses implications sur la pratique en matière de marques de commerce : un survol et quelques réflexions très préliminaires », (2014) 26:2 *Cahiers de propriété intellectuelle* 655.

32. *Lost in Space*, saison 3, épisode 11, « The Deadliest of the Species », télédiffusé le 27 novembre 1967, Robert Hammer (scénariste) et Sobey Martin (réalisateur).

33. Guy CARON (député) (2014-06-11 ; 21H20), 147:101 *Débats de la Chambre des communes*.

34. L. CARRIÈRE, préc., note 31, 683.

« Danger, Will Robinson! » – Lost in Space³⁵

Les citations de Laurent témoignent également de sa passion pour la bande dessinée. Ainsi, un article sur la connaissance d'office³⁶ devient l'occasion de recenser des exemples de certains faits dont la Commission des oppositions a pris connaissance d'office et de glisser, par la même occasion, dans une note de bas de page une discrète allusion à cette passion :

Parfois, c'est l'évidence dont la Commission prendra connaissance d'office, par exemple :

- que la saison de ski s'étend généralement du mois de novembre au mois d'avril avec certaines variations suivant la région³⁷ ;
- que les Canadiens sont sensibilisés à l'environnement³⁸ ;
- que nous sommes entrés dans l'ère Internet de façon assez subite³⁹ ;
- qu'en 1997, Internet n'était qu'à ses débuts⁴⁰ ;
- que l'eau est généralement représentée par la couleur bleue⁴¹ ;
- que H₂O est devenu un synonyme de « eau »⁴² ; [...].

35. Phrase iconique, reprise dans d'autres médias, avec ou sans doublement final du « Danger », en ligne : <http://en.wikipedia.org/wiki/Danger,_Will_Robinson>.

36. Laurent CARRIÈRE, « Connaissance d'office à la Commission des oppositions – observations et réflexions », (2021) 33:3 *Cahiers de propriété intellectuelle* 1297.

37. *Wolverine Outdoors Inc. c. Marker Völkl (International) GmbH*, 2012 COMC 75 (Comm. opp. ; 2012-04-19), C. Tremblay, par. 41.

38. *Kruger Products LP c. Cascades Canada ULC*, 2015 COMC 124 (Comm. opp. ; 2015-07-09), C. Tremblay, par. 99.

39. *Banque Toronto-Dominion c. e-Funds Limited*, 2008 CanLII 88205 (Comm. opp. ; 2008-10-20), J.W. Bradbury, par. 18.

40. *YM Inc. c. Jacques Vert Group Limited*, 2014 COMC 42 (Comm. opp. ; 2014-02-25), C.R. Folz, par. 25.

41. *Nimbus Water Systems Inc. c. La Galvanina SPA*, 2019 COMC 53 (Comm. opp. ; 2019-06-12), j. Carrière, par. 35 et *Nimbus Water Systems Inc. c. La Galvanina SpA*, 2019 COMC 14 (Comm. opp. ; 2019-02-22), j. Carrière, par. 60.

42. *417394 Alberta Ltd. c. H2O Co Beverages Ltd.*, 2005 CF 224 (CF ; 2005-02-10), j. Simpson, par. 29 (*ex cathedra*) ; *Buksesnedkeren APS c. Toray Kabushiki Kaisha*, 2010 COMC 222 (Comm. opp. ; 2010-12-21), A.P. Flewelling, par. 45 (s'appuyant sur les dictionnaires). **Et non pas de l'agent secret Steve Pops dont le matricule était H₂O, une bande dessinée des années soixante de Jacques Devos.**

Aux lecteurs qui s'indigneraient du trop grand nombre de références aux bandes dessinées dans une revue juridique, il rétorque ainsi⁴³ :

Sourire poli et chevalin de ma voisine de droite. Mais le discret retroussis de la narine m'indique avec certitude qu'elle porte à cette activité (?) [la bande dessinée] autant d'estime qu'elle en aurait pour un trayeur de chèvres dans un kolkhoze de Biélorussie orientale.⁴⁴

Nombreuses, toujours pertinentes, les citations du rédacteur en chef traversent les époques, faisant ainsi voyager le lecteur dans le temps⁴⁵ :

Trente rayons convergent au moyeu mais c'est le vide médian qui fait marcher le char.⁴⁶

Ou lui rappeler ses (lointaines) notions de latin :

Fraus omnia corrumpit ? Pas toujours en droit des marques !⁴⁷

Ce n'est toutefois pas que l'expression de la culture que les présentations de Laurent auront traduites : elles auront également été l'occasion de véhiculer les angoisses et les joies de leur temps :

Voilà, un 33^e numéro, l'avant-dernier avant le bogue de l'an 2000 !⁴⁸

Ce souci d'actualité est d'ailleurs omniprésent dans la littérature carriériste⁴⁹... et source d'angoisses littéraires :

Le décalage entre la date de rédaction de la présentation d'un numéro des *CPI* et sa publication donne souvent d'étranges

43. L. CARRIÈRE, préc., note 6.

44. Jean VAN HAMME, « En guise de postface : les textes dans les petits ballons, on les écrit avant ou après le dessin ? », dans *S.O.S. Bonheur 3*, coll. « Aire libre », Marcinelle, Dupuis, 1989, à la p. 62.

45. L. CARRIÈRE, préc., note 5.

46. Lao-Tseu, Tao tō king (VI^e s. av. J.-C.).

47. Laurent CARRIÈRE, « Fraude comme motif d'invalidation d'un enregistrement de marque de commerce – Bref commentaire sur l'affaire *Parfums de Cœur* », (2009) 21:2 *Cahiers de propriété intellectuelle* 543.

48. Laurent CARRIÈRE, « Présentation », (1999) 11:3 *Cahiers de propriété intellectuelle*.

49. Carrièreite ? Carriériste ? Carrièreime ? Nous lui laisserons le soin de choisir.

résultats. Par exemple, rédiger cette 42^e présentation en début de février alors que le numéro ne paraîtra qu'en fin mai donne parfois des sueurs froides : et si un arrêt venait modifier le fond d'un des articles ? Et si une nouvelle directive administrative venait nous imposer un nouveau diktat ? Et si le Canada accédait à un nouveau traité ? Et si la réglementation changeait ? Et si... Bref, le nécessaire délai de rédaction par les auteurs, puis de collecte des articles et leur révision/harmonisation par la rédaction et de mise en page/impression/distribution fait que l'actualité est parfois un peu « en arrière ». C'est dans ce contexte que les capsules ont été conçues et maintenues.⁵⁰

Sa contribution ne se limite pas à un tel partage de culture populaire (et impopulaire). Elle se faufile également dans les sillons les plus profonds de l'écriture pour en rejoindre sa base même : les caractères, les lettres et les chiffres. On abordera donc l'importance (ou l'inélégance) du point-virgule⁵¹ :

« On reconnaît tout de suite un homme de jugement à l'usage qu'il fait du point et virgule »⁵².

« Here is a lesson in creative writing. First rule: Do not use semicolons. They are transvestite hermaphrodites representing absolutely nothing. All they do is show you've been to college »⁵³.

« L'usage de la ponctuation révèle beaucoup de notre caractère. Les impatients abusent de l'exclamation, et les indécis de points de suspension. Comment qualifier les amateurs du point-virgule ? »⁵⁴

... Ou encore le rôle d'archiviste des chiffres :

Pour ce début d'une treizième année de parution* les *Cahiers* reviennent à un contenu plus diversifié.

50. L. CARRIÈRE, préc., note 23, 731 et 732.

51. Laurent CARRIÈRE, « Du point-virgule et du droit des marques », (2015) 27:3 *Cahiers de propriété intellectuelle* 971.

52. Henry DE MONTHERLANT, *Carnets*, Paris, Gallimard, 1957, à la p. 102.

53. Kurt VONNEGUT, *A Man Without a Country*, New York, Seven Stories Press, 2005, c. 3.

54. Dany LAFERRIÈRE, *Journal d'un écrivain en pyjama*, coll. « Chronique », Montréal, Mémoire d'encrier, 2013, à la p. 257.

* *Ou, si l'on préfère, 6529 pages dans 36 numéros, publiés régulièrement à tous les quatre mois.*⁵⁵

Un merci littéral et littéraire pour un homme de lettres

Ce *Perlier*⁵⁶ n'est qu'un modeste reflet de l'implication de Laurent au sein des *Cahiers*, laquelle fut riche et variée, à l'image de sa contribution à la profession et à la vie robecéenne. Nous ne pouvons mieux remercier notre collègue qu'avec ses propres mots pour « le nombre de textes qu'il a, de concert avec les auteurs, vérifié, discuté, réorienté, mis en forme, traduit, relu, corrigé et recorrecté »⁵⁷. Nous lui offrons donc ce texte en guise de trait d'union, maintenant qu'il bascule du côté des lecteurs, et en profitons pour lui rappeler ses droits :

Les droits imprescriptibles du lecteur :

1. *Le droit de ne pas lire*
2. *Le droit de sauter des pages*
3. *Le droit de ne pas finir un livre*
4. *Le droit de relire*
5. *Le droit de lire n'importe quoi*
6. *Le droit au bovarysme*
7. *Le droit de lire n'importe où*
8. *Le droit de grapiller*
9. *Le droit de lire à haute voix*
10. *Le droit de nous taire*

Les dix droits des lecteurs, Daniel Pennac, 2012

55. Laurent CARRIÈRE, « Présentation », (2000) 13:1 *Cahiers de propriété intellectuelle*.

56. Qui fut, au passage, une source d'angoisses pour ses auteurs : Laurent y démasquera-t-il une coquille digne d'un de ses perliers ?

57. L. CARRIÈRE, préc., note 51, où M^e Carrière réfère au travail de son prédécesseur, Ghislain Roussel.